



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Habitat à Loyer Modéré - NEOLIA - Garantie financière concernant un prêt DEXIA Crédit Local (2 logements PLS, rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille)

NEOLIA a sollicité la mobilisation de la garantie communautaire à 100 % pour deux emprunts à contracter auprès de Dexia Crédit Local relatifs à la réalisation de 2 logements PLS situés dans une opération de construction neuve rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille, financée en 2006 au titre de la délégation du Grand Dijon, et qui comporte par ailleurs 3 logements PLUS bénéficiant d'un prêt

Caisse des Dépôts intégré à la Ligne Globale de Financement Pluriannuel (LGFP) établie avec l'organisme pour la période 2006-2008.

Le montant total emprunté pour les 2 logements PLS s'élève à 220 982 € et se décompose comme suit :

- Prêt pour acquisition foncière d'un montant de 64 582 €,
- Prêt construction d'un montant de 156 400 €

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE**

- **d'accorder la garantie** de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 220 982 € que NEOLIA entend contracter auprès de Dexia Crédit Local pour financer la réalisation de 2 logements PLS rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :
 - prêt PLS construction, d'un montant de 156 400 €, d'une durée totale de 30 ans (phase d'amortissement) et 24 mois (phase de mobilisation) ;
 - prêt PLS foncier, d'un montant de 64 582 €, d'une durée totale de 50 ans (phase d'amortissement) et 24 mois (phase de mobilisation) ;
 - taux d'intérêt indexé : 4,13 % (TAE) revenant à un taux trimestriel équivalent à 4,08 % sur la base d'un Livret A à 2,75 % ; le taux annuel sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A ;
 - paiement des intérêts et périodicité des échéances : annuels ;
 - mobilisation des fonds à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6^{ème} jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation et avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés ;
 - commission d'engagement de 0,10 % du montant du prêt ;
 - mode d'amortissement progressif ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de 100 % du montant du prêt ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé avec Dexia Crédit Local et NEOLIA.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 JUIL. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le